









# Projet « Développement de l'entrepreneuriat Digital et Vert en Algérie (DGA) »

Composante : « Développement de l'Innovation dans l'Agrobusiness en Algérie (InnovAgro) »

## Algerian AgriFabLab Challenge 2025 - 2AC -

#### **OBJET DU CHALLENGE:**

Dotation d'un fablab/Makerspace algérien en équipements pour la diversification de ses services dans l'appui aux projets innovants et aux startups de l'AgriTceh en Algérie

Montant maximal de la subvention à octroyer sous forme de dotation en équipements : 14 000 000 DA

DATE ET HEURE DE LA REUNION EN LIGNE D'INFORMATION DE L'APPEL A PROPOSITIONS : LE 16.04.2025 VIA « MICROSOFT TEAMS ».

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION : 05.05.2025 A 23H59

**AUCUN PLI NE SERA ACCEPTE APRES CES DATES ET HEURES.** 

#### **AVERTISSEMENT**

Il s'agit d'un appel à proposition ouvert. Tous les documents doivent être soumis en même temps. Dans un premier temps, il sera procédé à une présélection des candidats par l'examen de l'éligibilité du demandeur sur la base des pièces justificatives demandées par la composante InnovAgro du projet DGA et de la déclaration signée du demandeur annexées au formulaire de la demande de subvention. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'analyse, la notation et la sélection des dossiers de candidature qui auront été au préalable présélectionnés.

#### PRESENTATION DE L'APPEL A PROPOSITIONS

#### 1.1 Contexte de la composante InnovAgro

Dans le cadre de la coopération avec le Ministère de l'Economie des Connaissances, des Start-ups et des Micro-Entreprises (MECSME) et avec un cofinancement de l'Union Européenne et le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la Coopération Allemande au Développement (GIZ) met en œuvre des mesures pilotes pour renforcer l'écosystème d'innovation lié à l'AgriTceh et ce dans le cadre de la composante « Développement de l'Innovation dans l'Agrobusiness en Algérie (InnovAgro) » du projet « Développement de l'entrepreneuriat digital et vert (DGA) ». Il s'agit de participer à rendre les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire plus performants et intelligents tout en étant respectueux de l'environnement et plus résiliente aux changements climatiques.

La composante InnovAgro vise à renforcer l'écosystème de l'innovation dans le domaine agricole et agroalimentaire et appuyer les structures/initiatives regroupant différents acteurs économiques de l'innovation (agriculteurs, universités, PME/PMI, start-up, jeunes avec des métiers innovants dans l'agrobusiness etc.) dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. En complément, il s'agit de renforcer les structures d'accompagnement des acteurs économiques de l'écosystème de l'innovation : startups, agriculteurs innovants (introduisant des innovations dans leurs parcelles), jeunes avec des métiers innovants dans l'agro-business (services innovants dans l'agrobusiness), entreprises innovantes (introduisant des innovations dans leurs parcelles) et d'autres et d'accompagner les efforts institutionnels du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-ups et des micro-entreprises dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de sa politique nationale sur l'innovation, dans le domaine agricole et agroalimentaire, y compris la projection internationale des start-up algériennes. Cet accompagnent passera par le développement de plateformes de l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire avec la mise en place d'un Digital Innovation hub de l'agrobusiness. L'un des résultats de la composante InnovAgro à atteindre est de permettre une application accrue de l'apprentissage, de l'innovation et des technologies améliorées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'agriculture durable. Ceci passe par l'appui aux projets à caractère innovant, notamment portés par des femmes, à travers le renforcement de leurs capacités que ce soit dans le domaine technique, commercial ou financier.

#### 1.2 Objectifs du challenge et ses priorités

Le présent appel à proposition contribue à atteindre le 2<sup>ème</sup> résultat de la composante InnovAgro qui vise à renforcer les capacités des structures d'accompagnement des acteurs économiques de l'écosystème de l'innovation dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'objectif général du présent appel à proposition consiste à soutenir l'initiative d'un FABLAB/Makerspace/ STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, and Mathematics) center orienté dans l'AgriTceh pour une diversification de ses services dans l'appui des projets innovants et des startups dans ce secteur.

#### Définitions:

Un **Makerspace** ou **FabLab** est un espace collaboratif conçu pour créer, apprendre, explorer et partager. Il met à disposition une variété d'outils et d'équipements tels que des imprimantes 3D, des découpeuses laser, des fraiseuses CNC, des composants électroniques et des outils manuels traditionnels. Ouverts à tous, quels que soient l'âge et le niveau de compétence, ces espaces favorisent la créativité, l'innovation et l'apprentissage par la pratique.

Un Makerspace ou FabLab spécialisé en AgriTech va plus loin en intégrant des équipements et ressources adaptés aux besoins de l'agriculture et des technologies associées. Il peut inclure des outils pour l'hydroponie, l'aquaponie, l'analyse des sols, ainsi que des drones pour la surveillance des cultures. Dans cet environnement, les participants peuvent travailler sur des projets innovants répondant aux défis agricoles contemporains : pratiques agricoles durables, amélioration des rendements, développement de technologies agricoles intelligentes, etc.

En rassemblant des personnes aux compétences variées, un Makerspace AgriTech devient un véritable laboratoire d'innovation, où émergent des solutions concrètes pour promouvoir la durabilité environnementale et la sécurité alimentaire. Des ateliers et événements peuvent également être organisés pour sensibiliser et inspirer les générations futures d'innovateurs dans l'agriculture et l'AgriTech.

Les objectifs spécifiques du présent appel à proposition sont les suivants :

- Soutenir l'innovation technologique au niveau local en dotant un FABLAB d'équipements modernes et performants.
- Faciliter le développement de prototypes pour des solutions répondant aux défis de l'agriculture durable et de l'agroalimentaire.
- Encourager les jeunes talents et les entrepreneurs à explorer de nouvelles technologies pour résoudre les problématiques locales.
- Renforcer les capacités des FABLAB à fournir des services de qualité aux entrepreneurs, startups et porteurs de projets innovants.
- Accroitre la professionnalisation et la compétitivité des FABLAB dans l'écosystème d'innovation;
- Améliorer les prestations de services et les services d'affaires des FABLAB autour des équipements spécialisés de l'agritech

Il s'agit concrètement de doter un FABLAB en équipements le permettant de diversifier ses prestations et/ou de se spécialisation dans la promotion de l'agritech en Algérie.

En outre, les demandes devront présenter autant que possible les caractères suivants :

- **Collectif** porté par un FABLAB et son réseau d'acteurs, du secteur privé et de structures d'appui de l'écosystème d'innovation local ;
- Démonstratif avec un potentiel d'entrainement ou de réplication important ;
- Durable d'un point de vue économique, social et environnemental.

#### 1.3 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition par la composante InnovAgro

Le montant indicatif global mis à disposition au titre du présent appel à propositions s'élève à 14 000 000 DA. Pour produire un effet tangible sur un écosystème d'innovation local, une seule proposition sera sélectionnée et bénéficiera des fonds disponibles.

#### 2 REGLES APPLICABLES A L'APPEL A PROPOSITIONS

Le présent règlement d'appel à propositions définit les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions financées dans le cadre de l'appel à proposition qui en fait l'objet.

#### 2.1 Critères d'éligibilité

Il existe deux séries de critères d'éligibilité, qui concernent respectivement :

- <u>Les acteurs</u>: le demandeur chef de file, c'est-à-dire l'entité soumettant le formulaire de demande (2.1.1)
- Le matériel/équipement pouvant bénéficier d'un appui financier pour son acquisition (2.1.2).

#### 2.1.1 Éligibilité du demandeur

#### Demandeur

Le demandeur est responsable de la demande et de l'utilisation de l'acquisition financée dans le cadre de cet appel à propositions.

Pour pouvoir postuler, le demandeur chef de file doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être une personne morale ; et
- Appartenir à l'une des catégories suivantes :
  - Incubateur universitaire labellisé
  - Incubateur privé labellisé
  - Institut de Recherche-développement publique
  - Centre public de recherche
  - Institut Publique de l'enseignement supérieur et/ou de la Recherche Scientifique
  - Entreprise publique à caractère industriel et commercial

Pour en bénéficier de cet appel à propositions, le demandeur doit démonter clairement avec des preuves écrites et plausibles à l'appui :

- 1. Avoir déjà appuyé la mise en œuvre de projets de l'agritech (startups, projets innovants, etc..) dans son territoire géographique
- 2. Avoir un Fablab existant et/ou qu'il dispose d'un site physique à sa possession avec une superficie d'au moins 50 m² en indoor pour héberger un FabLab/Makerspace/ STEAM center. Le site doit être complétement aménagé et ayant toute l'infrastructure nécessaire (exemple : électricité triphasée, internet puissant, isolation, etc...) pour la mise en marche et l'utilisation immédiates des équipements dont le demandeur peut aurait bénéficier dans le cadre dudit challenge.
- **3.** Avoir le nombre et les qualifications nécessaires du personnel affecté au FabLab pour sa gestion et son entretien durables.

Un Fablab ou un makerspace existant peut participer à cet appel à propositions pour moderniser l'espace existant pour y inclure des équipements à demander dans le cadre de ce challenge

Un demandeur qui a l'intention de mettre en place un nouveau Fablab peut également candidater dans le cadre de cet appel à propositions

Ne sont pas considérés comme éligibles à cet appel à proposition :

• Les personnes physiques;

- Être endetté auprès des services fiscaux ou des établissements bancaires. Un certificat de la part des Finances Publiques sera exigé.
- Les Très Petites (TPEs) et Petites Moyennes Entreprises (PMEs)
- Les associations locales et nationales de développement

Dans le formulaire de demande, le demandeur devra déclarer que ni lui-même ni ses éventuels membres ne se trouvent dans une des situations précédemment décrites.

Le bénéficiaire est l'interlocuteur principal de la composante InnovAgro. Il représente les éventuels autres membres et agit en leur nom.

# 2.1.2 Matériels/équipement éligibles : pour quels matériels/équipements une demande peut-elle être présentée/bénéficiaires du projet

#### Définition

Tout matériel et équipement rentrant dans la diversification de la prestation des services et/ou de la spécialisation d'un FabLab pour évoluer vers un « **Algerian AgriFabLab** ». le matériel sera sous la proosistion directe du demandeur

A titre indicatif, il peut s'agir d'équipements de fabrication et de prototypage (imprimantes 3D polyvalentes, fraiseuse CNC, découpeuse laser, découpeuse de vinyle), équipements électroniques et de Robotique (Kits de prototypage électronique, stations de soudure, drones et équipements de télédétection, capteurs et composants de précision), équipements pour l'analyse et le test de solutions Agritech (microscopes numériques, mini-laboratoire de culture, systèmes de test de la qualité de l'eau, banc de test d'irrigation), logiciels et outils de Programmation (logiciels de modélisation 3D et de conception, outils de gestion des données et de visualisation, logiciels de simulation agricole), infrastructure de communication et d'automatisation (réseaux IoT locaux, Systèmes de télécommande), équipements pour projets hydroponiques et aquaponiques (Systèmes d'éclairage LED, pompes et systèmes de tuyauterie,) Cartes de prototypage, Serres de démonstration, Capteurs de biotechnologie et d'analyse de la santé des sols, Système d'irrigation goutte-à-goutte intelligent, Analyseur portable de qualité de l'eau, Bio-réacteur de compostage pour serres, Imprimante grand format (Plotter), Tracteur compact autonome, équipement de recyclage du plastique et de valorisation des déchets.

Le matériel roulant (voitures, ...) ainsi que les couts de gestion : internet, loyer, couts de personnel, logiciels et licences pour les utilisations de fonctionnement général de la structure ne font pas l'objet de cet appel à propositions

# Ce matériel doit être disponible, sur le marché algérien, pour des délais de livraison courts (maximum 6 mois)

#### Durée

La réception du matériel ou équipement prévu dans le cadre de cet appel à proposition chez le demandeur doit se faire au plus tard pour le <u>31.12.2025</u>. C'est pour cette raison que l'évaluation des propositions reçues prendra en compte le critère disponibilité sur le marché algérien du matériel/équipement comme élément important.

#### Secteurs ou thèmes

Le matériel/équipement demandé devra obligatoirement être en lien avec le développement de l'écosystème d'innovation lié à l'agrobusiness en Algérie c'est-à-dire impacter directement et principalement le développement tangible de l'innovation technologique de l'agritech au niveau local.

Le demander doit montrer clairement que Le matériel/équipement demandé répond à un besoin réel et concret des industriels, PMEs, Startup, acteurs privés,... du territoire concerné par le projet

#### Couverture géographique

Cet appel à propositions concerne les demandeurs éligibles (voir point 2.1.1.) pour les <u>wilayas du Sud de l'Algérie</u>, à savoir : Adrar, Béchar, Biskra, El Bayadh, El Oued, Ghardaïa, Illizi, Laghouat, Naâma, Ouargla, Tamanrasset, Tindouf, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbes, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El meniaa

#### Types de matériels/équipements

Au vu des contraintes opérationnelles liées à la mise en œuvre de la composante InnovAgro, le matériel/équipement demandé doit être disponible sur le marché algérien et livrable dans des délais ne dépassant pas 6 mois.

Le matériel/équipement demandé, doit être en lien avec la spécialisation des FABLAB dans l'appui des projets innovants et des startups de l'agritceh en algerie .

Tout autre matériel/équipement, y compris le matériel roulant, n'est pas éligible dans le cadre de cet appel à propositions.

Il est suggéré de privilégier l'approvisionnement local en machines et équipements, mais l'importation, par des prestataires/revendeurs algériens, pourrait être envisagée en fonction des équipements demandés et de leur disponibilité sur le marché algérien. Il est également important de prendre en compte la maintenance des machines et l'assistance à l'installation. L'approvisionnement local en matériaux est également important, par exemple le bois, le plexiglas, etc.

#### Bénéficiaires du projet :

Il sera important que le demandeur inclue dans sa proposition une évaluation pertinente sur la perspective d'un nombre important de personnes pouvant bénéficier de ce FabLab, de maniére quantitative mais aussi qualitatif, i.e. attractivité du fabLabl, potentiel de la région, etc.

#### <u>Visibilité</u>

Les demandeurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la visibilité des bailleurs de fonds de la composante InnovAgro : l'Union Européenne et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) et des ministères et des agences impliqués dans la mise en œuvre du programme : Ministère de l'Economie des Connaissances, des Start-ups et des Micro-Entreprises, la Coopération Allemande (GIZ), ....

Le demandeur retenu à l'issu de cet appel à propositions, aura à sa charge, d'organiser une cérémonie officielle à l'occasion de la dotation des équipements et de mettre en place une enseigne permanente annonçant l'Algerian AgriFabLab, les parties prenantes, le projet DGA, la composante InnovAgro, logos et c...

La charte graphique de la composante InnovAgro sera mise à la disposition du demandeur retenu.

Nombre de demandes et de subventions sous forme de dotation de matériel par demandeur

Le demandeur ne peut pas soumettre plus de 1 demande dans le cadre du présent appel à propositions.

Le demandeur ne peut pas se voir attribuer plus de 1 subvention sous forme de dotation de matériel au titre du présent appel à propositions.

#### 2.2 Présentation de la demande et procédure à suivre

#### 2.2.1 Formulaire de demande de subvention

Les demandes doivent être soumises conformément aux instructions contenues dans le formulaire de demande de subvention annexé au présent Règlement (Annexe A - Formulaire de demande de subvention).

Les candidats doivent soumettre leur demande en français ou en arabe.

Toute erreur ou incohérence majeure relative aux points mentionnés dans les instructions pour l'élaboration de la demande (par exemple si les montants de la subvention et la facture pro-forma ne correspondent pas) peut conduire au rejet de la demande.

Des éclaircissements ne seront demandés que lorsque les informations fournies ne sont pas claires et empêchent InnovAgro de réaliser une évaluation objective.

Les demandes manuscrites ne seront pas acceptées.

Il est à noter que seuls seront évalués le formulaire de demande. Il est par conséquent très important que ces documents contiennent TOUTES les informations pertinentes concernant la demande. Aucune annexe supplémentaire ne pourra être acceptée.

#### 2.2.2 Où et comment envoyer la demande de subvention

La demande complète (**Annexe A** - formulaire de demande) doit être soumise par voie papier. En conséquence, les formulaires de demande doivent être soumis dans une enveloppe scellée, envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception ou par messagerie expresse privée ou remise en main propre (un accusé de réception signé et daté sera délivré au porteur dans ce dernier cas), à l'adresse indiquée ci-dessous :

Biskra

Bureau régional d'InnovAgro – Biskra Cité 72 / 176 logts promotionnel. Bat 9, N°111 , Zone Urbaine Ouest

7000 Biskra

L'enveloppe doit porter <u>l'intitulé de l'appel à propositions</u> ainsi que la dénomination complète et l'adresse du demandeur, et la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture».

Les plis envoyés par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remis à d'autres adresses ne sont pas acceptés.

Les demandeurs doivent s'assurer que leur demande est complète en utilisant la liste de contrôle (Annexe A - formulaire de demande de subvention). Les demandes incomplètes peuvent être rejetées.

Le dépôt direct au bureau InnovAgro Biskra peut se faire les jours ouvrables de la semaine (hors jours fériés) de 09h à 12h et de 14h à 16h

#### 2.2.3 Date limite de soumission de la demande de subvention

La date et l'heure limites de soumission des demandes complètes sont indiquées en page de garde du présent Règlement telle que prouvé par la date de l'accusé de réception du pli, l'heure de réception prouvée par l'accusé de réception signé et daté.

Toute demande soumise après la date limite sera rejetée.

#### 2.2.4 Autres renseignements sur la demande de subvention

Une session d'informations au présent appel à propositions sera organisée en ligne via Microsoft teams. La dates de cette réunion figure dans le calendrier indicatif au paragraphe 2.5 du présent Règlement.

Les demandeurs peuvent transmettre leurs questions par voie électronique, au plus tard le 20.04.2025, à l'/aux adresse(s) figurant ci-après, en indiquant clairement la référence de l'appel à projets :

Adresse de transmission des questions :

atef.dhahri@giz.de; nadjah.atia@giz.de

InnovAgro n'a pas l'obligation de fournir des éclaircissements sur des questions reçues après cette date. Il y sera répondu au plus tard le 24.04.2025.

Afin de garantir l'égalité de traitement des demandeurs, InnovAgro ne peut pas donner d'avis préalable sur l'éligibilité des demandeurs ou d'une subvention spécifique.

Aucune réponse individuelle ne sera donnée aux questions posées. Toutes les questions et leurs réponses ainsi que d'autres informations importantes communiquées aux demandeurs au cours de la procédure d'évaluation seront publiées en temps utile et partagées à l'ensemble des candidats.

#### 2.3 Évaluation et sélection des demandes

Les demandes seront examinées et évaluées par un comité d'évaluation restreint. Des représentants des administrations partenaires de la composante InnovAgro seront impliqués dans le comité d'évaluation.

L'évaluation des demandes retenues sera effectuée par un comité d'évaluation restreint.

Le secrétariat du comité d'évaluation sera assuré par la GIZ-InnovAgro.

Toutes les demandes seront évaluées selon les étapes et critères décrits ci-après.

Si l'examen de la demande révèle que la demande proposée ne remplit pas les <u>critères d'éligibilité</u> décrits au point 2.1, la demande sera rejetée sur cette seule base.

## 2.3.1 1ère étape : ouverture, vérification administrative et vérification de l'éligibilité des demandeurs

#### Ouverture et vérification administrative

Au stade de l'ouverture et de la vérification administrative, les éléments suivants seront examinés :

- Respect de la date et l'heure limites. À défaut, la demande sera automatiquement rejetée.
- Présence de l'ensemble des documents exigés (formulaire de demande, pièces justificatives) et respect de tous les critères spécifiés du formulaire de demande de subvention. Cet examen inclut aussi une appréciation de l'éligibilité de l'action. Si une des informations demandées fait défaut ou est incorrecte, la demande peut être rejetée sur cette <u>seule</u> base et ne pas être évaluée.

#### Vérification de l'éligibilité

La vérification de l'éligibilité sera effectuée sur la base des points suivants :

- L'éligibilité des demandeurs sera vérifiée sur la base des critères établis aux points 2.1.1, 2.1.2;
- La conformité entre la déclaration du demandeur (du formulaire de demande de subvention) et les pièces justificatives fournies par ce dernier sera vérifiée (voir composition du dossier de la demande de subvention). Toute pièce justificative manquante ou toute incohérence entre la déclaration du demandeur et les pièces justificatives pourra conduire sur cette seule base au rejet de la demande.

#### Composition du dossier de la demande de subvention :

Le dossier de la demande est constitué des pièces suivantes :

- 1. Le formulaire de demande complété est signé par le représentant du demandeur ;
- 2. Une facture Proforma, à titre indicatif, dument établi au nom de la GIZ-composante InnovAgro indiquant, également, les délais de livraison du matériel selon les critères indiqués dans le chapitre 2.1.2. La facture proforma doit être fournis d'un prestataire algérien établi sur le territoire national selon la règlementation en vigueur
- 3. Une attestation d'existence et/ou toute autre document d'enregistrement prouvant l'existence légale du demandeur
- 4. Une attestation prouvant que le demandeur n'est ni endetté auprès des services fiscaux, ni interdits bancaires.
- 5. Le statut et le règlement de fonctionnement de la gouvernance du demandeur
- 6. Preuve écrite, récente des deux dernières années et plausible attestant que le demandeur appuie la mise en œuvre de projets de l'agritech (startups, projets innovants, etc..) dans son territoire géographique
- 7. Preuve écrite récente et plausible démontrant que le demandeur dispose d'un site physique à sa possession avec une superficie d'au moins 50 m² en indoor pour héberger un FabLab et un plan/photos du site.

Les documents doivent être fournis sous la forme d'originaux, de photocopies ou de versions scannées (montrant les cachets légaux, signatures et dates) de ces originaux.

Si les pièces justificatives mentionnées ci-dessus ne sont pas fournies avant la date limite fixée dans la demande de soumission des pièces justificatives envoyée par InnovAgro au demandeur, la demande pourra être rejetée.

#### 2.3.2 2ème étape : évaluation des demandes complètes

Les demandes complètes ayant satisfait au contrôle d'éligibilité seront ensuite évaluées au regard de leur qualité, sur la base des critères d'évaluation de la grille d'évaluation reproduite ci-après. Les critères d'évaluation se décomposent en critères relatifs au demandeur et à la pertinence du matériel/équipement demandé.

Les critères relatifs au demandeur aident à évaluer son importance et sa capacité opérationnelle.

Les <u>critères relatifs à la pertinence du matériel/équipement demandé</u> aident à évaluer la qualité des demandes au regard des objectifs et priorités fixés.

Grille d'évaluation : système de points adaptable après accord.

<u>IMPORTANT</u>: L'existence d'un site physique à la possession du demandeur avec une superficie d'au moins 50 m² en *indoor*, complétement aménagé et ayant toute l'infrastructure nécessaire pour la mise en marche et l'utilisation immédiates des équipements que le demandeur peut bénéficier dans le cadre dudit challenge constitue un critère éliminatoire.

Rubrique	Note maximale	Grille de notation	
La coopérative ou le groupement	20		
Nombre de projets innovants et des startups labellisés dans l'agritech déjà appuyés par le demandeur	12	<ul> <li>3 points: entre 1 et 3 projets labélisés (label projet innovant ou label startup)</li> <li>8 points: entre 4 et 7 projets labélisés (label projet innovant ou label startup)</li> <li>12 points: plus de 8 projets labellisés (label projet innovant ou label startup)</li> </ul>	
Proposition du demandeur démontrant une démarche collective portée par le réseau de l'écosystème d'innovation local du FabLab	8	La note de 8 est attribuée si la proposition du demandeur démontre clairement la démarche collective portée par le réseau de l'écosystème d'innovation local du FabLab. Cette note sera diminuée en conséquence en fonction du degré d'implication du réseau du FabLab	
Pertinence du Matériel/	80		
équipement demandé			
<ul> <li>Vision du demander dans la gestion de l'AgriFabLab</li> <li>Pertinence et faisabilité du projet proposé</li> </ul>	20	1= très insuffisant, 3 = insuffisant, 5 = moyen, 10 = bon, 15 = très bon.	
<ul> <li>Impact potentiel sur l'écosystème local d'innovation agricole</li> <li>Demande qui met en exergue clairement que le matériel/équipement demandé répond à un besoin réel et concret des industriels, startups, PMEs, acteurs privés, du territoire concerné par le projet</li> <li>Proximité des zones de production agricoles et agroalimentaires</li> </ul>	35	1 = très insuffisant, 5 = insuffisant, 15 = moyen, 25 = bon, 35 = très bon.	
<ul> <li>Capacité technique et organisationnelle de l'AgriFabLab proposé</li> <li>Qualifications du Staff technique mobilisé pour la gestion du Fablab</li> </ul>	25	1= très insuffisant, 3 = insuffisant, 5 = moyen, 10 = bon, 15 = très bon.	
- Innovation et originalité de la proposition	20	1= très insuffisant, 3 = insuffisant, 5 = moyen, 10 = bon, 15 = très bon.	
Total	100		

#### Sélection provisoire

- Après l'évaluation, un tableau sera établi, reprenant l'ensemble des demandes classées d'après leur score. La demande ayant obtenu le meilleur score sera sélectionnée.

- Si deux demandes ont le même score ; la note globale de la section « La coopérative ou le groupement » déterminera le gagnant.
- Si besoin, un pitch peut être organisé par le comité de sélection pour les 3 premiers demandeurs dans le classement et ce avant la décision finale du comité
- Des visites de terrain des sites physiques des 3 premiers demandeurs dans le classement peuvent être organsinées par le comité de sélection et ce avant la décision finale du comité.

#### 2.4 Notification de la décision de la composante InnovAgro

#### Contenu de la décision

Les demandeurs seront avisés par écrit de la décision prise par comité de d'évaluation restreint au sujet de leur demande et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Si un demandeur s'estime léser par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure d'appel à proposition, il en réfère directement au secrétariat de la GIZ-InnovAgro qui transmet la requête au comité restreint qui statuera sur la plainte et transmettra la décision au secrétariat de la GIZ-InnovAgro qui l'enverra par message électronique au demandeur dans un délai approximatif de 15 jours à compter de la date de réception de la plainte.

#### Conditions de la mise en œuvre après la décision d'InnovAgro d'attribution d'une subvention

À la suite de la décision d'attribution d'une subvention sous forme de dotation en matériel, la GIZ-composante InnovAgro se chargera d'acquérir les équipements mentionnés dans la demande retenue. Ces équipements seront livrés seront les procédures de la GIZ en vigueur.

Le demandeur sélectionné ne recevra pas de financement direct. La GIZ-composante InnovAgro se chargera directement de commander, acquérir et livrer les matériels et équipements concernés.

#### 2.5 Calendrier indicatif de l'appel à projets

	DATE PROVISOIRE	HEURE
Publication de l'appel à propositions	08.04.2025	16h00
Réunion d'information en ligne	16.04.2025	De 10h à 12h00
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à InnovAgro	20.04.2025	17h00
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par la composante InnovAgro	24.04.2025	17h00
Date limite de soumission de la demande	05.05.2025	23h59
Notification des demandeurs concernant l'évaluation des demandes complètes et l'attribution des subventions	25.05.2025	16h00
Signature de la convention de dotation en équipements avec le demandeur	01.06.2025	
Acquisition/livraison	Au plus le 31.12.2025	

Ce calendrier indicatif renvoie à des dates provisoires et peut être mis à jour par la composante InnovAgro au cours de la procédure. En cas de modification des échéances calendaires, les candidats seront dument informés.

### 2.6 Protection des données personnelles et confidentialité

La composante InnovAgro s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe A: Formulaire de demande de subvention (format Word)

\* \*